



## Communiqué de presse

# Amoéba signe un protocole d'accord avec Metron Technology, filiale du groupe Oriental Beauty Valley (OBV), leader incontournable de la cosmétique en Chine

Chassieu (France), le 1<sup>er</sup> avril 2025 - 18h - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, est fière d'annoncer la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec Metron Technology, filiale du groupe chinois Oriental Beauty Valley (groupe OBV), afin de parvenir à la signature d'un accord portant d'une part sur l'homologation de son propre ingrédient cosmétique naturel en Chine, et d'autre part sur sa distribution commerciale sur le marché local dans un second temps. Seulement quelques mois après la signature d'un protocole d'accord avec Koppert, leader mondial du biocontrôle<sup>1</sup>, cette signature avec un acteur stratégique de l'industrie cosmétique en Chine démontre une nouvelle fois tout l'intérêt de grands groupes mondiaux pour les solutions développées par Amoéba et leurs perspectives prometteuses.

Implanté à Shanghai, le groupe Oriental Beauty Valley est un pôle industriel d'excellence officiellement soutenu par les autorités chinoises dans le cadre de leur stratégie nationale de développement du secteur cosmétique. Reconnu comme zone pilote par l'État chinois, ce hub incarne la volonté du gouvernement chinois d'accélérer l'innovation, d'élever les standards de qualité et de renforcer l'attractivité du marché chinois dans le domaine de la beauté et du bien-être.

Il regroupe plus de 1 000 entreprises (dont L'Oréal, Shiseido etc.), laboratoires, centres de recherche et organismes spécialisés, formant un écosystème unique qui favorise les synergies entre innovation, production et réglementation. Véritable hub stratégique, Oriental Beauty Valley offre un environnement structuré et sécurisé pour accompagner les projets innovants, de la formulation à la mise en conformité réglementaire, tout en répondant aux exigences croissantes en matière de sécurité, d'efficacité et de développement durable.

Oriental Beauty Valley apparaît donc comme le partenaire idéal pour Amoéba afin d'amplifier le développement de son ingrédient cosmétique, dont le potentiel et l'efficacité sur les marqueurs du vieillissement de la peau et l'atténuation des effets néfastes du stress oxydatif ont déjà été démontrés<sup>2</sup>. Pour mémoire, une étude réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2024 par l'Institut d'Expertise Clinique avait également confirmé l'intérêt de l'usage de l'ingrédient cosmétique développé par Amoéba pour l'effet anti-âge et le soin de la peau, avec des résultats mesurés « statistiquement significatifs » pour différentes allégations (en particulier l'effet réparateur sur le derme superficiel)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> [Voir le communiqué du 12 décembre 2024](#).

<sup>2</sup> [Voir le communiqué du 21 novembre 2024](#).

<sup>3</sup> [Voir le communiqué du 10 juin 2024](#).



Ce protocole d'accord permettra à Amoéba et au groupe Oriental Beauty Valley **d'ouvrir une période de négociations afin de parvenir à un contrat portant à la fois sur les aspects réglementaires ainsi que sur la commercialisation de l'ingrédient d'Amoéba sur le territoire chinois**. Il prévoit notamment :

- L'accompagnement et le conseil du groupe Oriental Beauty Valley afin d'aboutir à l'homologation de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba en Chine ;
- Un accord de distribution de l'ingrédient cosmétique d'Amoéba auprès de groupes cosmétiques chinois, une fois l'homologation obtenue.

### **Une nouvelle avancée majeure dans le développement d'Amoéba**

Alors qu'Amoéba a déjà obtenu en 2024 l'inscription de son ingrédient cosmétique sur la liste de l'INCI (nomenclature internationale pour les ingrédients cosmétiques), qui rend possible la commercialisation sans autre autorisation nécessaire dans le monde entier à l'exception de la Chine, **ce protocole d'accord permet désormais à Amoéba de préparer son arrivée sur le marché chinois, deuxième marché mondial de la cosmétique**, estimé à près de 85 milliards de dollars, après celui des États-Unis. Après l'homologation en Chine, **l'ingrédient cosmétique d'Amoéba pourra alors être utilisé dans le monde entier, ouvrant ainsi la voie à de futures collaborations avec des groupes internationaux voulant utiliser les mêmes formules à travers le monde**.

**Amoéba s'apprête donc à accélérer considérablement le développement de son activité cosmétique**, complémentaire de son segment biocontrôle, puisqu'il se caractérise par des volumes d'ingrédient plus faible mais vendus avec des marges très élevées. **Enfin, la signature de ce protocole d'accord démontre une nouvelle fois tout l'intérêt de grands acteurs mondiaux pour Amoéba, qui dispose d'un savoir-faire unique au monde**, à partir de l'exploitation brevetée d'amibes, dans le développement de substances et d'ingrédients à la fois innovants et respectueux de l'environnement.

**Mr. Benoît VILLERS, président du Conseil d'administration d'Amoéba, déclare** : « *Après la signature fin 2024 d'un MoU avec Koppert, le leader mondial de l'activité biocontrôle, nous sommes très heureux de signer pour l'activité cosmétique un MoU avec le groupe Oriental Beauty Valley (OBV), un acteur majeur et incontournable en Chine. Cela constitue une étape clef pour Amoéba, puisque nous allons non seulement pouvoir bénéficier de toute l'expertise du groupe OBV, tant au niveau réglementaire que commercial, mais également rejoindre un véritable hub composé de plusieurs centaines d'acteurs reconnus dans la cosmétique au niveau mondial. Ce protocole d'accord vise à accélérer de façon considérable notre présence dans cette industrie et nous sommes très fiers d'avoir été sélectionnés par OBV. Nous poursuivons ainsi activement le plan de développement d'Amoéba, dont le savoir-faire unique au monde est une nouvelle fois reconnu par un acteur mondial de référence.* »

**Mr. Yuecheng ZHU, CEO du Metron (Shanghai) Technology CO., déclare** : « *OBV, jouissant du titre de Capitale de la cosmétique en Chine, leader de l'industrie cosmétique chinoise, offrira à Amoéba toute sa gamme de services qui, avec le temps, pourra s'étendre au-delà du processus de l'homologation et de la distribution. Les résultats scientifiques déjà obtenus nous ont convaincus qu'Amoéba pouvait apporter des solutions innovantes et uniques en Chine. Nous sommes convaincus que cette coopération sera un grand succès pour les deux compagnies.* »



### **À propos du Groupe Oriental Beauty Valley :**

**Le Groupe Oriental Beauty Valley est une société d'État** relevant de la juridiction du district de Fengxian (région de Shanghai), dont le capital social s'élève à 600 millions de yuans. Il se concentre sur la promotion de l'industrie de la beauté et de la santé, ainsi que sur la **création d'une "Silicon Valley" de l'industrie cosmétique**. Le groupe joue activement le rôle d'une entité de marché pour enrichir les ressources industrielles, accélérer le développement industriel, procéder à des fusions et acquisitions et à des prises de participation dans des entreprises de haute qualité dans l'ensemble de la chaîne de l'industrie de la beauté et de la santé, consolider l'économie industrielle et promouvoir l'agglomération et le développement du pôle de l'industrie de la beauté et de la santé dans le district de Fengxian.

### **À propos de Metron Technology (Groupe Oriental Beauty Valley) :**

Metron Technology est une filiale stratégique d'Oriental Beauty Valley, spécialisée dans l'accompagnement réglementaire, scientifique et technologique des projets cosmétiques innovants. Créée avec le soutien des autorités locales et dans le cadre du développement de l'écosystème de la beauté à Shanghai, Metron Technology a pour mission de faciliter l'intégration des innovations internationales sur le marché chinois, en assurant leur conformité aux normes locales.

Positionnée à l'interface entre la recherche, l'industrie et l'administration, Metron Technology offre une expertise pointue en matière d'homologation réglementaire, d'évaluation de la sécurité et de validation des ingrédients cosmétiques, en lien direct avec les autorités compétentes. Grâce à ses laboratoires partenaires, ses équipes scientifiques et ses services de conseil, elle accompagne les entreprises étrangères tout au long du processus d'enregistrement et de mise sur le marché.

### **Contacts :**

Anson ZHU  
CEO  
Tel: +86 130 5222 2798  
[zhuyuecheng@obvmt.cn](mailto:zhuyuecheng@obvmt.cn)

Eunice YANG  
Assistante du CEO  
Tel: +86 1350 171 6703  
[gingyi@obvmt.cn](mailto:gingyi@obvmt.cn)

Adresse : The Orient Beauty Valley Group Metron (shanghai) Technology Co., Ltd.  
2F, Building 21, 6055# Jinhai Road, Fengxian District, Shanghai

### **À propos d'AMOÉBA :**

Crée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et un fournisseur d'ingrédients pour l'industrie cosmétique à forte valeur ajoutée.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willaertia* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).



### **Contacts :**

Amoéba	ACTUS finance & communication	Droit Devant
<i>Directeur Général</i>	<i>Relations investisseurs</i>	<i>Relations presse métier et grand public</i>
Jean-François DOUCET	Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME	Serena BONI
04 26 69 16 00	01 53 67 36 79	04 72 18 04 92
<a href="mailto:jf.doucet@amoeba-nature.com">jf.doucet@amoeba-nature.com</a>	<a href="mailto:amoeba@actus.fr">amoeba@actus.fr</a>	<a href="mailto:sboni@actus.fr">sboni@actus.fr</a>
		<a href="mailto:pinto@droitdevant.fr">pinto@droitdevant.fr</a>

### **Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352 et disponible sur le site Internet d'Amoéba ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.